



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

Lundi, 19 novembre 2018

Local : 3218 DKN

12 :30

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux précédents (le cas échéant)
4. Vice-présidente aux affaires internes
 - a) LawGames
 - b) Cocktail comité de droit fiscal
5. Vice-président aux communications
 - a) Collecte de sang - Retour
6. Vice-président aux affaires académiques
 - a) Retour sur la rencontre avec le Comité de programme
7. Vice-présidente aux affaires sportives et saines habitudes de vie
 - a) Pentathlon
8. Vice-présidente aux affaires externes
 - a) Caucus du vendredi 16 novembre
 - b) Table des stages
9. Représentante des premières années
 - a) Date du voyage à Ottawa
10. Présidente
 - a) Projet de local adapté
11. Varia
 - a) Local AED
12. Fermeture



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Étaient présents :

**Paméla Roy
Camille St-Pierre
Olivier Deschênes
Sarah-Ève Sénéchal
Laury Geoffroy
Simon Plante
Clara Émond
Charles Bégin
Frédéric St-Jean**

Présidente

**Vice-présidente aux affaires internes
Vice-président aux finances
Vice-présidente aux affaires externes
Représentante des premières années
Vice-président aux affaires académiques
Vice-présidente aux affaires sportives et aux saines habitudes de vie
Vice-président aux affaires socioculturelles
Vice-président aux affaires professionnelles**

Était absent :

Pierre Jacques-Huot

Vice-président aux communications



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

1. Ouverture

Charles Bégin propose l'ouverture.

Sarah-Ève Sénéchal appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Frédéric St-Jean propose l'adoption de l'ordre du jour.

Camille St-Pierre appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux précédents (le cas échéant)

Camille St-Pierre dit qu'il n'y a aucun procès-verbal antérieur à faire adopter.

4. Vice-présidente aux affaires internes

a) Law Games

Camille St-Pierre dit que suite au prédrink du jeudi précédent, elle a dû se présenter le samedi pour faire réparer le comptoir qui avait été brisé lors de la soirée ainsi que la poignée du tiroir-caisse.

Paméla Roy demande s'il y a quoi que ce soit à voter par rapport à cela.

Camille St-Pierre dit que oui, selon le contrat il y a une pénalité qui doit s'appliquer malheureusement. Plusieurs clauses du contrat n'ont pas été respectées. Elle dit que faire une pénalité directement sur la commandite que l'AED accorde au comité peut pénaliser les gens qui participent aux Law Games. Donc elle avait pensé à couper le dernier prédrink accordé le 14 février.

Simon Plante dit que ça revient au même.

Camille St-Pierre dit que pas vraiment, parce que pour l'instant un montant d'argent leur est accordé donc pour le prédrink à son avis ils peuvent le voir plus comme un surplus.

Simon Plante demande si le fait de couper leur dernier prédrink leur retire plus d'argent que si on fait seulement couper sur la commandite.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy dit que ce serait inéquitable de faire signer un contrat avant le prédrink et que le comité ne respecte pas le contrat. Elle dit donc que l'exécutif doit voter la pénalité.

Camille St-Pierre propose comme pénalité de couper dans le dernier prédrink qui était destiné au comité au mois de février.

Sarah-Ève Sénéchal demande si c'est assez comme pénalité?

Olivier Deschênes dit que oui.

Sarah-Ève Sénéchal appuie la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

b) Cocktail comité de droit fiscal

Camille St-Pierre dit qu'elle a contacté le comité concernant la conférence qu'il avait organisé, et malheureusement la participation a été déplorable. Elle ajoute que juste avant la soirée spa organisée prochainement, il y a le cocktail d'ouverture du comité, donc elle s'est dit que tout l'exécutif pourrait se présenter, montrer au comité qu'on le soutient dans l'organisation de ses activités. L'exécutif a un effort à faire à ce niveau. Elle va aider le comité à faire de la publicité et à partager leur événement.

5. Vice-président aux communications

a) Collecte de sang - retour

Paméla Roy dit qu'on doit annuler ce point, puisque **Pierre Jacques-Huot** n'est malheureusement pas présent.

6. Vice-président aux affaires académiques

a) Retour sur la rencontre avec le comité de programme

Simon Plante dit que depuis cet automne, la Faculté de droit admet deux étudiants à l'automne qui ne passe pas par le processus normal des admissions. Ils passent des entrevues et leur admission n'a pas seulement rapport avec leur relevé de notes. De plus, il y a la nouvelle concentration en common law qui commence dès cet hiver. Il va y avoir le premier cours qui est « Méthodologie de common law », ou quelque chose dans ce genre, qui va pouvoir être suivi. Ensuite, des cours d'été vont être offerts aux étudiants. Quelqu'un qui est en deuxième année actuellement et qui veut commencer la concentration dès cet hiver peut terminer, sans se rallonger, avec la mention sur son diplôme. La concentration est vraiment comme les autres profils que l'on a (international, entrepreneurial, etc.). Pour ce qui est des quatre cours hors



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

baccalauréat qui sont à faire, plutôt que de prendre des cours qui n'ont pas de liens ensemble ni au programme, les étudiants vont pouvoir prendre quatre cours qui sont axés sur la common law et qui seront prévus dans le parcours. Cela fait en sorte qu'à la fin, on finit le baccalauréat avec un diplôme LLB mention concentration en Common law. Ce n'est pas la concentration qui va permettre d'aller faire le Barreau des autres provinces canadiennes, mais pour ceux que ça intéresse ça va être possible de le faire. Ensuite, comme mentionné au dernier Conseil exécutif, il a commencé à parler à la Faculté en ce qui concerne les choix de cours, que l'on trouvait que les gens choisissaient trop leurs cours par rapport à la facilité et qu'il y avait une disproportion entre les différents cours. La Faculté s'est montrée vraiment ouverte. Il croit que c'est une problématique sur laquelle elle n'était pas vraiment consciente. En ce moment, la Faculté étudie diverses possibilités sur la façon d'aborder la problématique. Au début, il mentionne qu'il proposait que tous les examens des mêmes cours soient faits de la même façon, par exemple en Droit des biens, les examens seraient les mêmes pour tous les professeurs. Soit un seul professeur rédige les examens pour tous les groupes, ou tous les enseignants le font ensemble. Le directeur des programmes de premier cycle avait mentionné qu'à l'Université de Sherbrooke, ce sont des corridors de note qui sont instaurés. Par exemple, pour le cours de Droit des biens, ils calculent que la moyenne devrait se situer en 68% et 78%. Cela fait que si la moyenne est en bas de 68% (par exemple à 60%), ils vont donner à 8 points à tout le monde, et si la moyenne est à 88%, ils vont enlever 10 points à tout le monde pour qu'elle tombe à 78%.

Camille St-Pierre n'est vraiment pas d'accord avec cette dernière façon de faire. Si, par exemple, elle a 88%, elle mérite son résultat et elle ne comprend pas pourquoi la Faculté diminuerait sa note parce que ce n'est pas dans le corridor de notes préétabli.

Paméla Roy dit qu'elle ne croit pas qu'ils vont baisser.

Simon Plante dit que oui. Si on est en haut du barème, on baisse tout le monde sur la limite supérieure.

Frédéric St-Jean dit que c'est seulement si la moyenne est en haut.

Simon Plante dit que c'est dans l'optique de réduire l'écart entre les moyennes des différents enseignants.

Camille St-Pierre dit donc que si la moyenne est de 85%, ils vont descendre les notes de 7 points. Donc la personne qui a 60% va voir sa note baisser de 7 points elle aussi?

Simon Plante dit que oui.

Camille St-Pierre dit qu'elle est contre cette façon de faire et que c'est injuste pour les étudiants.

Simon Plante dit que c'est injuste aussi actuellement le fait qu'avec certains enseignants la matière enseignée est beaucoup plus facile, ainsi que les examens. Avec des corridors de notes, cela viendrait enlever l'écart actuel des moyennes. Par contre, ce qui était proposé à la base était de faire un seul examen pour tous les enseignants d'une matière. Il croit que c'est la façon la plus équitable de faire.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Frédéric St-Jean dit qu'en même temps, en faisant un même examen pour tous les profs, chaque enseignant va corriger d'une façon différente.

Simon Plante dit qu'il va y avoir un seul corrigé. Le désavantage de cette façon de faire c'est que tout le monde doit faire l'examen en même temps, et les enseignants n'ont plus la liberté de rédiger leurs examens comme ils le veulent.

Camille St-Pierre croit que le fait que ce soit équitable prime sur la liberté des enseignants de faire chacun leur propre examen. Elle trouve aussi que la balance entre la liberté de l'enseignant de faire son examen et le fait d'instaurer les corridors de notes, c'est inéquitable.

Olivier Deschênes dit qu'il trouve cela marginal le fait que pour certains professeurs ce soit très facile et dans un même cours pour un autre enseignant ce soit très difficile.

Simon Plante dit que des écarts de 20% c'est rare. Dès qu'on arrive à un écart de 10% entre les moyennes d'examen de deux enseignants d'une même matière cela commence à être problématique. Oui, il y a la question des choix de cours, mais il y a aussi les problèmes après l'examen. Cela peut être une moyenne de 5% d'écart, et bien l'étudiant que lui ça a moins bien été et qui a été dans la classe où l'examen était plus difficile, il faut comprendre qu'il peut être désavantagé. Ainsi, même s'il était dans la même classe et que tout le monde a eu le même examen, et qu'il a reçu la même note, la raison pour laquelle la moyenne était moins forte n'a pas nécessairement de lien avec le fait que l'examen était plus dur que l'autre classe.

Camille St-Pierre dit que si on ne fait pas les mêmes examens et que l'on met le corridor de notes, c'est sûr qu'il va y avoir un professeur qui va avoir une plus basse moyenne, et qu'un autre groupe va avoir une moyenne plus élevée. Cela va créer de l'injustice quand même.

Sarah-Ève Sénéchal dit que le fait de faire un même examen pour tous les professeurs est la meilleure option, mais si ça ne peut pas se réaliser, on peut y aller ensuite avec le corridor de notes.

Paméla Roy précise qu'actuellement c'est juste encore en discussion.

Simon Plante dit que dans un autre ordre d'idées, la Faculté aimerait aussi faire durant le baccalauréat une concentration en droit notarial. La Faculté trouve que de nombreux étudiants au baccalauréat de réalisent pas tous les cours qui seraient pertinents à faire pour le droit notarial, dont le droit fiscal. En faisant une concentration, sans les pousser à le faire, mais pour leur montrer que ça existe, ceux qui veulent faire du notariat vont voir les cours préalables et/ou importants et vont pouvoir les faire avant d'aller à la maîtrise.

Camille St-Pierre trouve que c'est une excellente idée, puisque bien qu'une très grande majorité des étudiants connaissent les cours recommandés pour le Barreau, ce n'est pas beaucoup publicisé ceux qui le sont pour la maîtrise en droit notarial.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Frédéric St-Jean dit que cela a été discuté lors de la rencontre avec les deuxième année, rencontre qui a eu lieu au retour de la relâche, et que c'est inscrit sur le site de la Faculté.

Simon Plante dit que les cours recommandés pour la maîtrise sont inscrit dans le Guide académique.

7. Vice-présidente aux affaires sportives et aux saines habitudes de vie [après point de la présidence]

a) Pentathlon

Clara Émond dit qu'elle avait écrit sur le groupe de l'exécutif la semaine précédente. En fait, elle a eu un rendez-vous téléphonique avec la personne responsable de l'événement. Il veut vraiment que l'on participe, puisque c'est le cabinet Langlois leur gros partenaire, vu qu'on est l'AED, et que Langlois est important dans la course aux stages, il trouvait important de nous inclure. Il nous offre deux équipes où on ne payerait pas les frais d'inscription dans la catégorie universitaire lors de la première semaine, et lors de la deuxième semaine, ce serait le défi corporatif. Il voudrait que ce soit des avocats de Langlois qui soient jumelés avec des étudiants du baccalauréat pour faire des équipes. De la façon qu'il l'apportait, ce serait Langlois qui payerait et qui financerait pour les inscriptions des étudiants. Elle le rencontre encore une fois cette semaine pour obtenir plus d'informations.

Paméla Roy demande s'il avait besoin de bénévoles.

Clara Émond dit que ceux qui ne veulent pas faire partie nécessairement des équipes et faire du sport, il aimerait que l'on participe comme bénévole. Il va y avoir du café pendant la journée, des pancartes Langlois, des gens pour encourager, etc. Il voulait que l'on fasse une conférence-midi avec lui, des avocats de Langlois et **Frédéric St-Jean**, puisqu'il est vice-président aux affaires professionnelles.

Paméla Roy trouve que c'est une bonne idée, et dans l'optique où des étudiants voudraient rencontrer des avocats de chez Langlois ça leur donne une bonne opportunité, et de pouvoir discuter avec eux dans un contexte différent.

8. Vice-présidence aux affaires externes

a) Caucus du vendredi 16 novembre 2018

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'elle aimerait que l'on revienne sur le sujet de l'Association des parents étudiants. Elle nous en avait glissé un mot, mais l'association est retournée au dernier caucus de la CADEUL pour en parler davantage. L'exécutif avait décidé que l'on n'appuyait pas cette association, elle aimerait donc que l'on ait un vote, une position officielle à présenter.

Paméla Roy propose que l'on n'appuie pas l'Association des parents étudiants de l'Université Laval.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Simon Plante dit qu'on n'est pas obligé de voter, on peut seulement dire qu'on ne les appuie pas.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'elle veut seulement une confirmation.

Olivier Deschênes dit donc qu'il n'y aura pas d'appuie qui provient de l'AED.

Sarah-Ève Sénéchal dit que si on vote ce sera au moins cela. Actuellement, l'Association voudrait que l'on fasse un nouveau référendum en hiver, que l'on vote une cotisation obligatoire, etc. Leur association regroupe seulement 600 personnes actives. Donc tous les étudiants de l'AED devraient donner un montant d'argent pour seulement 600 personnes actives. L'Association demande aussi à l'AELIÉS, puisque le 600 personnes actives ne sont pas seulement dans les programmes de premier cycle, cela regroupe les programmes de deuxième et troisième cycle aussi.

Sarah-Ève Sénéchal appuie la proposition de **Paméla Roy**.

Voté à l'unanimité.

Sarah-Ève Sénéchal veut seulement nous avertir que certaines associations vont être en grève cette semaine sur le campus pour la rémunération des stages.

b) Table des stages

Sarah-Ève Sénéchal dit que l'on ferait un questionnaire où on pourrait inscrire, pour les étudiants qui sont en stage, s'ils sont rémunérés, s'ils se déplacent pour aller à leur stage, le nombre d'heures par semaine passées en stage, etc. Tout ce qui peut englober un stage en fait. Elle aimerait savoir si on avait des points que l'on pourrait parler dans le questionnaire, d'y penser et de lui revenir au courant de la semaine.

9. Représentante des premières années

a) Date du voyage à Ottawa

Laury Geoffroy dit que l'an passé, le voyage était le 16-17 mars 2018, donc au retour de la relâche. C'était le samedi et dimanche, puisqu'elle croit que le vendredi la Cour suprême n'est pas ouverte. Elle voulait refaire l'activité cette date-là puisque l'an dernier elle trouvait ça parfait, mais elle a vu qu'il y avait le Défilé de mode d'organisé durant cet fin de semaine.

Camille St-Pierre dit que la fin de semaine suivante il y a le voyage de ski.

Laury Geoffroy dit qu'avant la relâche, elle voit que ce sont les examens, mais sinon c'est beaucoup trop tôt.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy demande suivant le voyage de ski qu'est-ce qui se passe.

Sarah-Ève Sénéchal dit que c'est le 30-31 mars.

Frédéric St-Jean dit que ce pourrait être en même temps que le voyage de ski, c'est plate, mais ça pourrait se faire.

Sarah-Ève Sénéchal dit que ça pourrait être en même temps que le Défilé aussi.

Camille St-Pierre dit que le 31 ça marcherait.

Sarah-Ève Sénéchal croit que même si elle le fait en même temps qu'un autre événement ce n'est pas si grave. Son événement est couru, et les deux autres événements aussi.

Paméla Roy demande si le 30 il y a quelque chose finalement.

Camille St-Pierre dit que non il n'y a rien, les 29 et 30 mars seraient un bon moment pour le faire.

Paméla Roy dit que oui en effet ce serait une belle date.

10. Présidence

a) Projet de local adapté

Paméla Roy rappelle les sondages qu'elle a fait sur le groupe Droit ULaval. Elle a envoyé les résultats à M. Labilloy. Ce que ça donne, c'est que les gens n'utilisent pas le local d'ordinateur. 96.3% des étudiants répondants considèrent que l'on devrait changer la destination du local et l'adapter. Quant à la question de savoir si les gens connaissent l'existence d'un local disponible, la moitié des étudiants répondants savaient qu'un local était disponible. 83.7% des étudiants répondants n'utilisent pas. Elle aimerait que l'on discute de ce que l'on fait avec ça, différents projets se sont soulevés. Elle garderait seulement quelques ordinateurs au local, et en plus la Faculté voudrait rapatrier les ordinateurs. Est-ce qu'on fait un espace d'étude? Est-ce qu'on fait un espace de relaxation? Le truc qu'elle a avec cela, c'est que le local est vitré sur les 4 murs.

Clara Émond dit qu'elle ferait des tables de travail.

Frédéric St-Jean dit qu'il y a déjà ça, à la bibliothèque des tables de travail.

Paméla Roy s'inspirerait d'une salle au 4^e étage. Elle dit qu'on pourrait parler dans ce local. Elle ferait une demande au FIÉ à l'hiver pour des chaises, divans, etc.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Clara Émond propose une machine à café.

Paméla Roy dit qu'il faut penser que c'est dans la bibliothèque et que c'est vitré.

Camille St-Pierre propose de mettre un rideau.

Paméla Roy dit qu'il ne faut pas que ça devienne un local associatif. En même temps, ce pourrait être un espace tranquille où les étudiants pourraient étudier et discuter. Elle propose d'adapter le local aux étudiants en droit de 2018.

Sarah-Ève Sénéchal appuie la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Paméla Roy dit que si on décide d'aller de l'avant avec les espaces de travail, et les divans avec une machine à café, elle veut qu'on l'appui.

Frédéric St-Jean dit que ça n'arrivera probablement pas, puisqu'on ne peut normalement pas apporter de café dans la bibliothèque.

Paméla Roy dit qu'il pourrait avoir une machine à café, mais qu'on ne fournit pas de verre.

Olivier Deschênes demande qui va s'occuper de nettoyer le tout.

Paméla Roy propose que La Dissidence s'en occupe

Sarah-Ève Sénéchal propose ce soit le comité de développement durable.

11. Varia

a) Local AED

Paméla Roy parle de la propreté du local. Elle dit que nous sommes 10 exécutants à cohabiter, il serait important que chaque exécutant fasse sa part sur le ménage.

12. Fermeture

Sarah-Ève Sénéchal propose la fermeture du conseil exécutif.

Laury Geoffroy appuie la proposition.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Fermeture du Conseil exécutif à 12 :17.